Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260330-17_REF_FDGDON-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MARS 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	13	Absents excusés :	1
Votants :	14	Pouvoirs :	1

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Caroline NENEZ, Maire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Marie ROLLAND, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Personne excusée représentée : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Julie TARDIOLI.

Marine LE MOUAL a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-04-17 : DESIGNATION D'UN REFERENT FDGDON ET « FRELONS ASIATIQUES »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un référent FDGDON et « Frelons asiatiques »,

Appelé à se prononcer,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE**
  - Michel LAVOLE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Mme le Maire,
Mme Caroline NENEZ

MAIRIE de PRIZIAC 56310 (Morbihan)